



# Le 9 avril, tous en grève pour aller manifester !

Cet appel à la grève s'adresse à tous les salariés du commerce, syndiqués ou non, peu importe l'organisation syndicale.

## **ÇA SUFFIT LA MODERATION SALARIALE !**

Le bilan salarial est catastrophique, 8 cts d'euros d'augmentation du SMIC, des minima des branches du commerce en dessous du SMIC. Des augmentations de salaire tellement faibles qu'elles sont sans effet car elles ne couvrent pas les pertes de pouvoir d'achat.

En janvier, La Tribune titrait : « *Austérité : le pouvoir d'achat retombé à son niveau de 2002* ».

## **ÇA SUFFIT LA PRECARITE ET LE TRAVAIL QUI EMPIETENT SUR NOS VIES PERSONNELLES !**

La loi sur la flexisécurité permet aux branches et aux entreprises de faire des contrats en dessous de 24h. Nous avons vu des propositions de 3h hebdomadaires. Que peut-on faire avec une douzaine d'heures payées au SMIC pour vivre le mois ?

Le projet de loi Macron augmente la remise en cause de notre repos dominical. Par endroit, c'est tous les dimanches qui pourront être travaillés et même le travail de nuit jusqu'à 24h. Tout ceci vient s'ajouter à la modulation du temps de travail et pour certains un travail 6 jours sur 7.

Ce projet Macron, c'est aussi une remise en cause des Prud'hommes, de l'Inspection du travail, de la Médecine du travail... sans oublier la pire des mesures, c'est d'exclure des salariés pour les renvoyer sur le code civil.



# Ça suffit ! 9 avril



## ÇA SUFFIT ! NOUS NE VOULONS PAS RETOURNER AU 19<sup>ÈME</sup> SIÈCLE

L'ensemble des reculs mis en œuvre et programmé par le gouvernement est suffisamment sérieux et dangereux pour réagir. L'austérité, c'est nous, les salariés, qui la subissons de plein fouet.

## ÇA SUFFIT ! NOUS N'AVONS PAS D'AUTRE CHOIX QUE DE RESISTER ET PORTER DES REVENDICATIONS CLAIRES

- Pour l'abrogation de l'amendement Debré, de la loi Mallié et le rejet du projet de loi Macron qui visent à généraliser le travail du dimanche ;
- Pour l'arrêt du travail de nuit et des temps partiels subis ;
- Pour le retour des deux jours de repos consécutifs dont le dimanche ;
- Un temps de travail non modulé ;
- Pour l'augmentation générale des salaires avec un 1<sup>er</sup> niveau à 1 780 €.

## Pour cela, il faut organiser la mobilisation et se mettre en grève le 9 avril

---

Pour connaître les modalités de manifestation, contacter l'Union  
Départementale la plus proche de chez vous :

<http://www.force-ouvriere.fr/unions-departementales-fo-19>

ou pour contacter la section COMMERCE de la FEC FO

<http://fecfocommerce.unblog.fr>

Paris, le 17 mars 2015